

Règlement intérieur

Article 1 : L'organisation, le suivi et la maintenance de la manifestation sont assurés par les bénévoles de INITIATIVES D'OZ

Article 2 : Toutes propagandes politiques, religieuses ou autres sont interdites, ainsi que tout ouvrage, DVD, jeu vidéo... portant atteinte à la dignité humaine.

Article 3 : Les participants déclarent sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code du Commerce).

Article 4 : Cette manifestation est réservée aux négociants professionnels, collectionneurs particuliers et aux associations. Les objets exposés sont sous l'entière responsabilité des exposants.

Article 5 : Le jour de la manifestation, l'accueil des exposants est prévu à partir de 8h et l'ouverture au public de 10h à 17h. Pas de possibilité de quitter le stand avant 17 h.

Article 6 : INITIATIVES D'OZ décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et dégradation des objets exposés pendant la manifestation, ainsi que des copies pouvant être présentées.

Article 7 : Les emplacements ne seront réservés qu'après inscription et paiement : **1table de 2,20 m : 20 €**
2 tables : 30 € ; 3 tables : 50 € ; 4 tables : 60 €. Tables et chaises fournies.

Les emplacements non utilisés à 10 h seront remis à l'organisation.

Seules les demandes d'annulation d'inscription parvenues avant le 17 avril 2023 seront prises en considération.

Article 8 : Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux et aux divers matériels mis à leur disposition et sont tenus de ne rien laisser sur place à leur départ.

Article 9 : L'organisation Initiatives d'Oz se réserve le droit de refuser une inscription sans donner de motif.

Article 10 : La tenue de cette manifestation est soumise aux conditions sanitaires en vigueur à cette période.

Lu et Approuvé
L'Exposant

Ozoir-la-Ferrière, le

Signature